



Futures Energies

Projet éolien de Cintegabelle

Interlocuteur privilégié :

Johanna JORDI, Futures Energies, chef de projet

Accompagnement :

César TEJERINA, Futures Energies, Directeur développement éolien Est et Sud

Rémi DAFFOS, Abies, Chargé d'études

Présentation du projet au Comité Eolien - 14-06-2016



SOMMAIRE

Chapitre 1

Les grandes phases du projet : comment est-on arrivé au choix de ces zones d'implantation potentielle ?

Chapitre 2

Comment définit-on la faisabilité d'un projet dans ces zones d'implantation potentielle ?

01

Les grandes phases du projet:
comment est-on arrivé au choix de
ces zones d'implantation
potentielle ?

ENGIE

La genèse du projet en 3 étapes

- **2008/2011: Premiers contacts sur le territoire**

- la société est contactée par 1 propriétaire/exploitant de parcelles
- Pré diagnostic réalisé pour connaître le contexte et s'assurer de la pré-faisabilité d'un projet éolien

- **2011/2013: Echanges avec la CCVA et Cintegabelle**

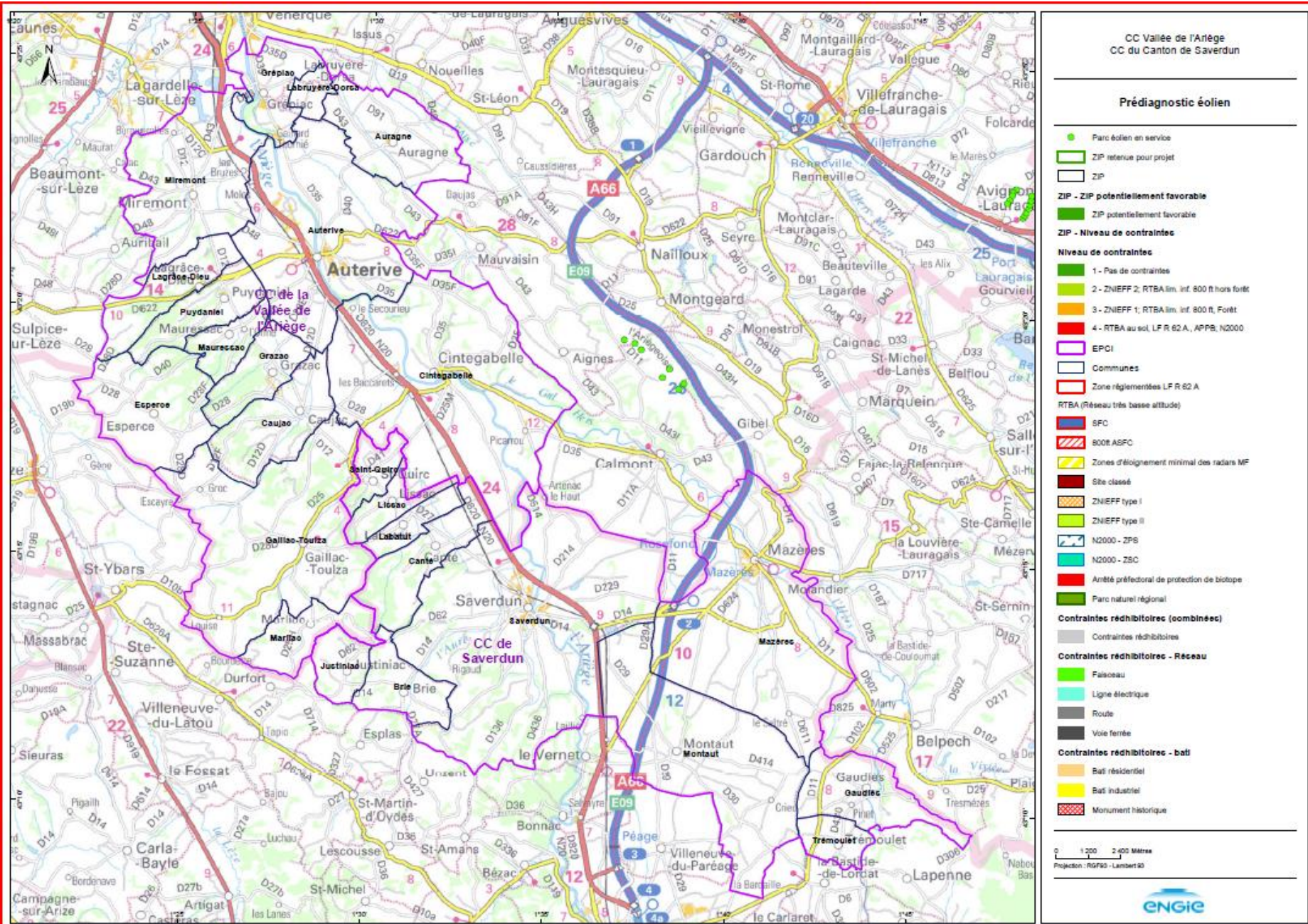
- Présentation en communauté de communes de la Vallée de l'Ariège
- Échanges sur la possibilité de financement participatif et les retombées économiques

- **2013 et après : Délibérations, début des études et concertation**

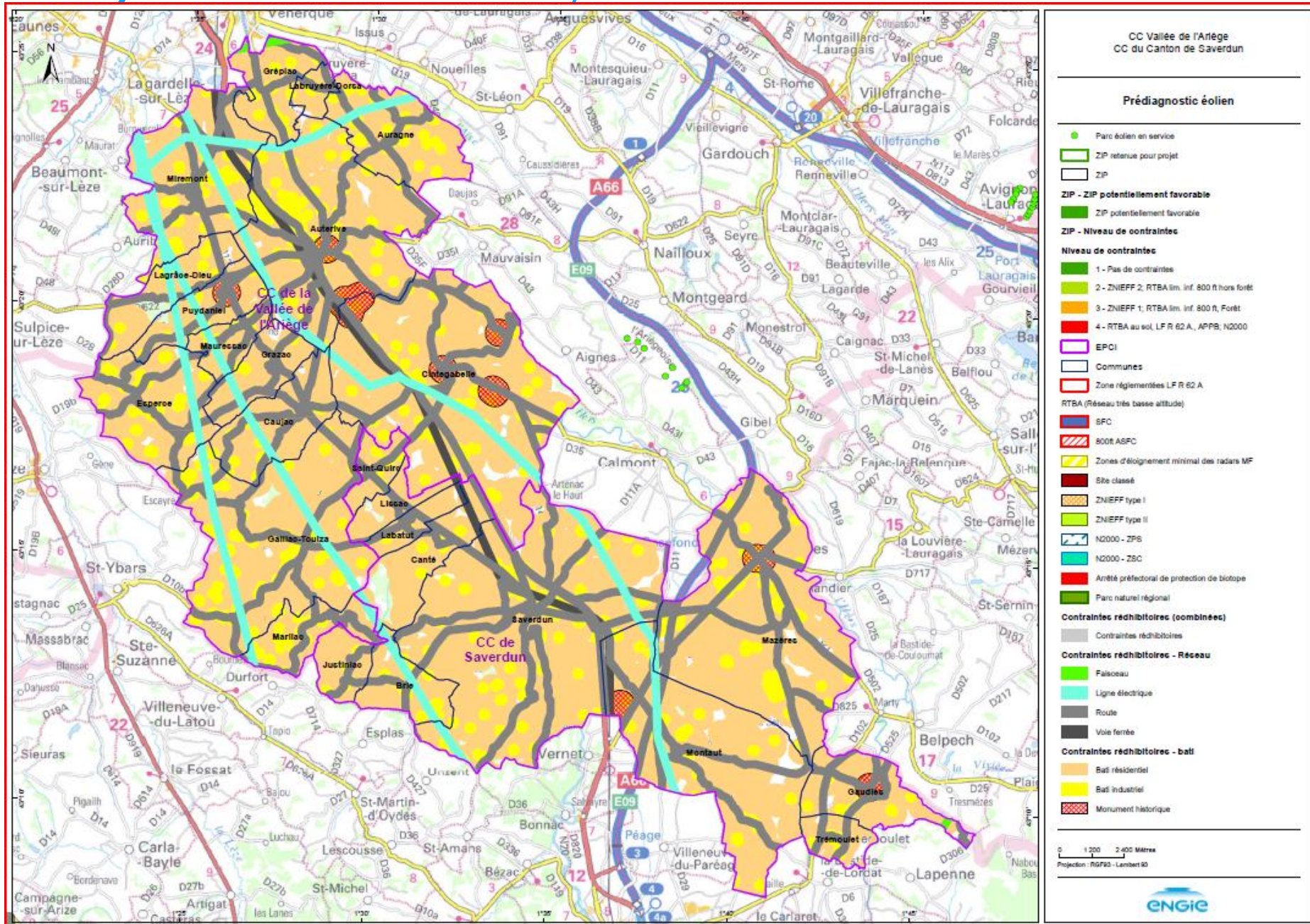
Pré-diagnostic sur les communautés de communes de la Vallée de l'Ariège et du Canton de Saverdun

Voir document cartographique joint

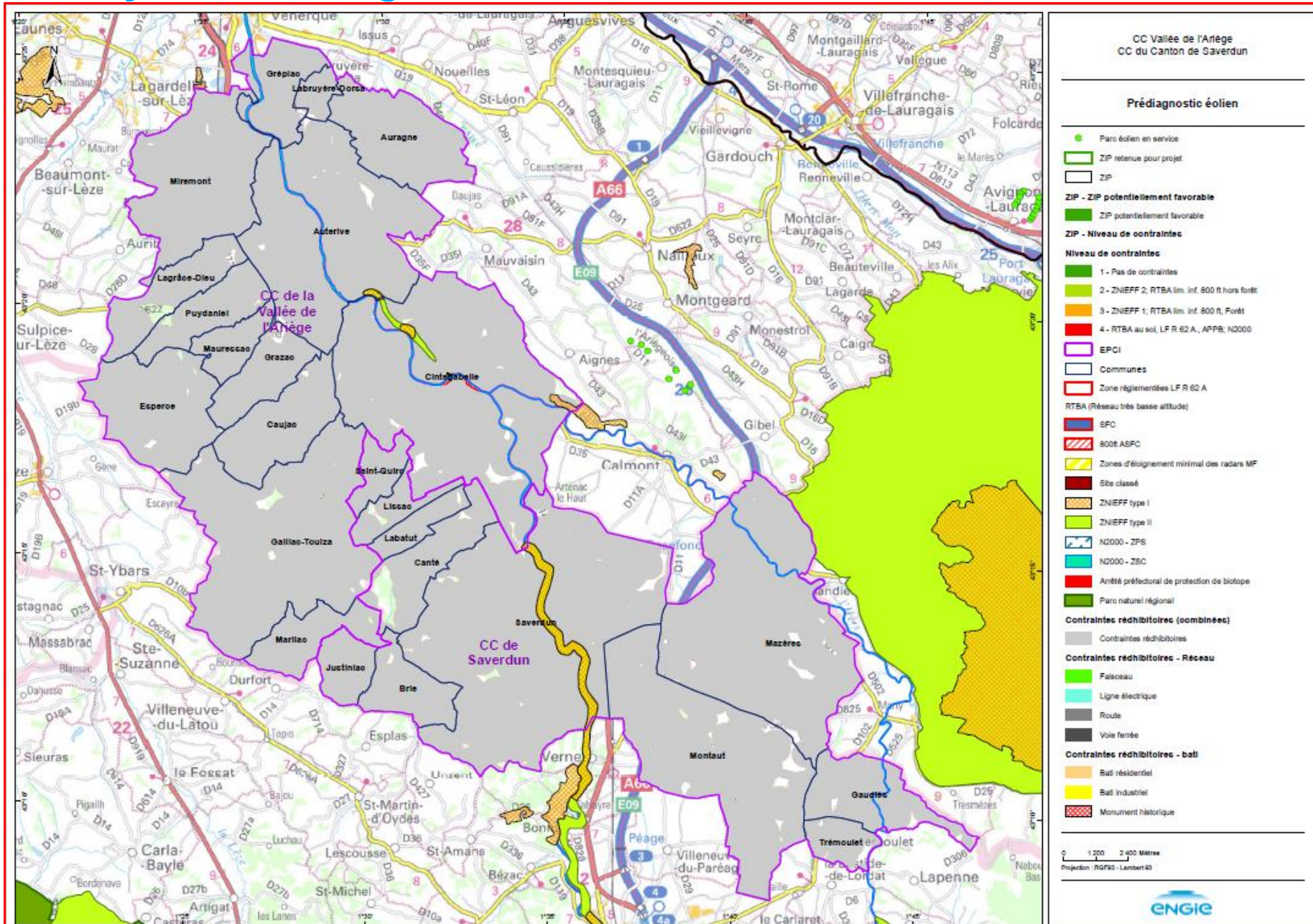
Limites administratives



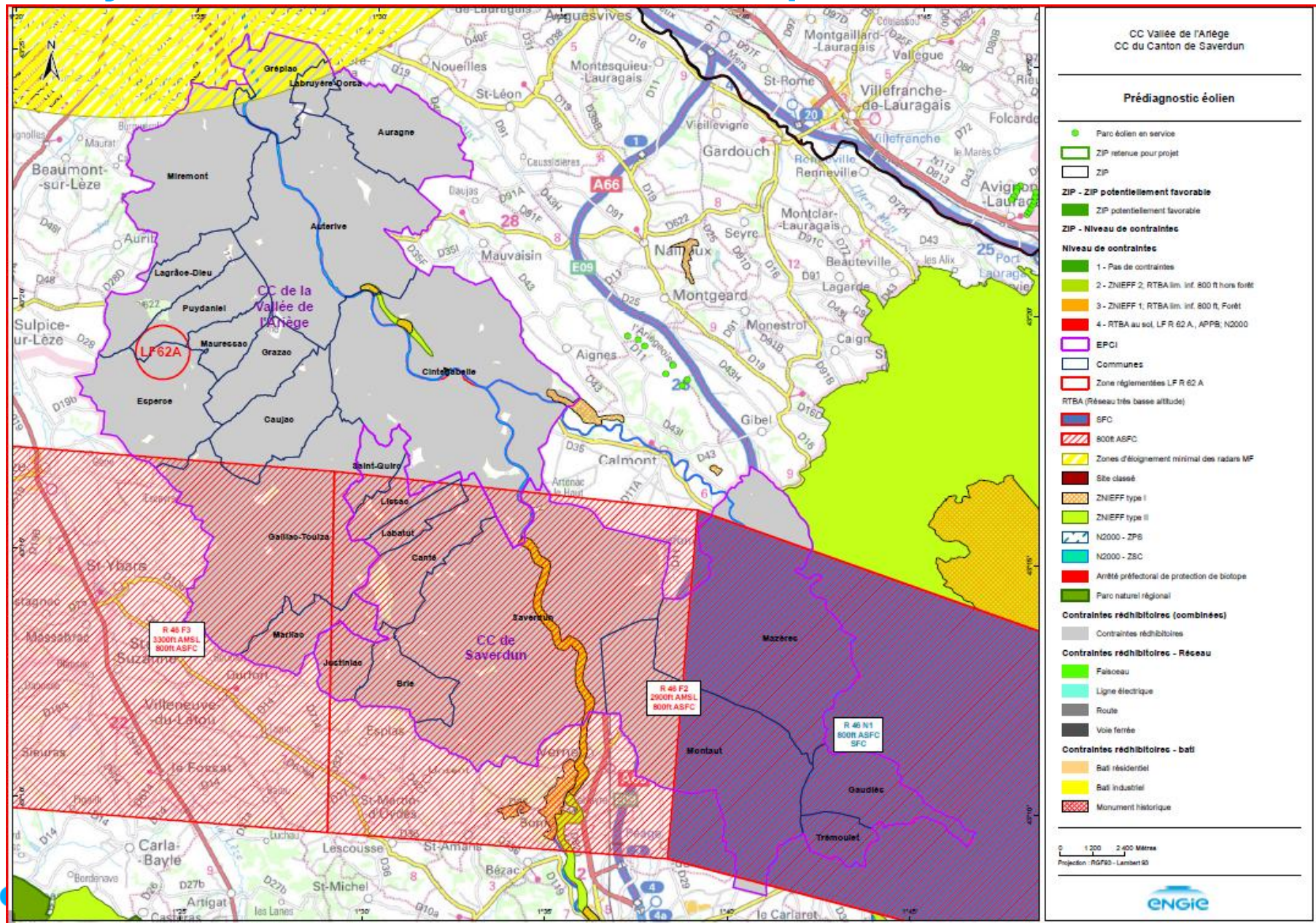
Analyse du bâti résidentiel, industriel et les réseaux



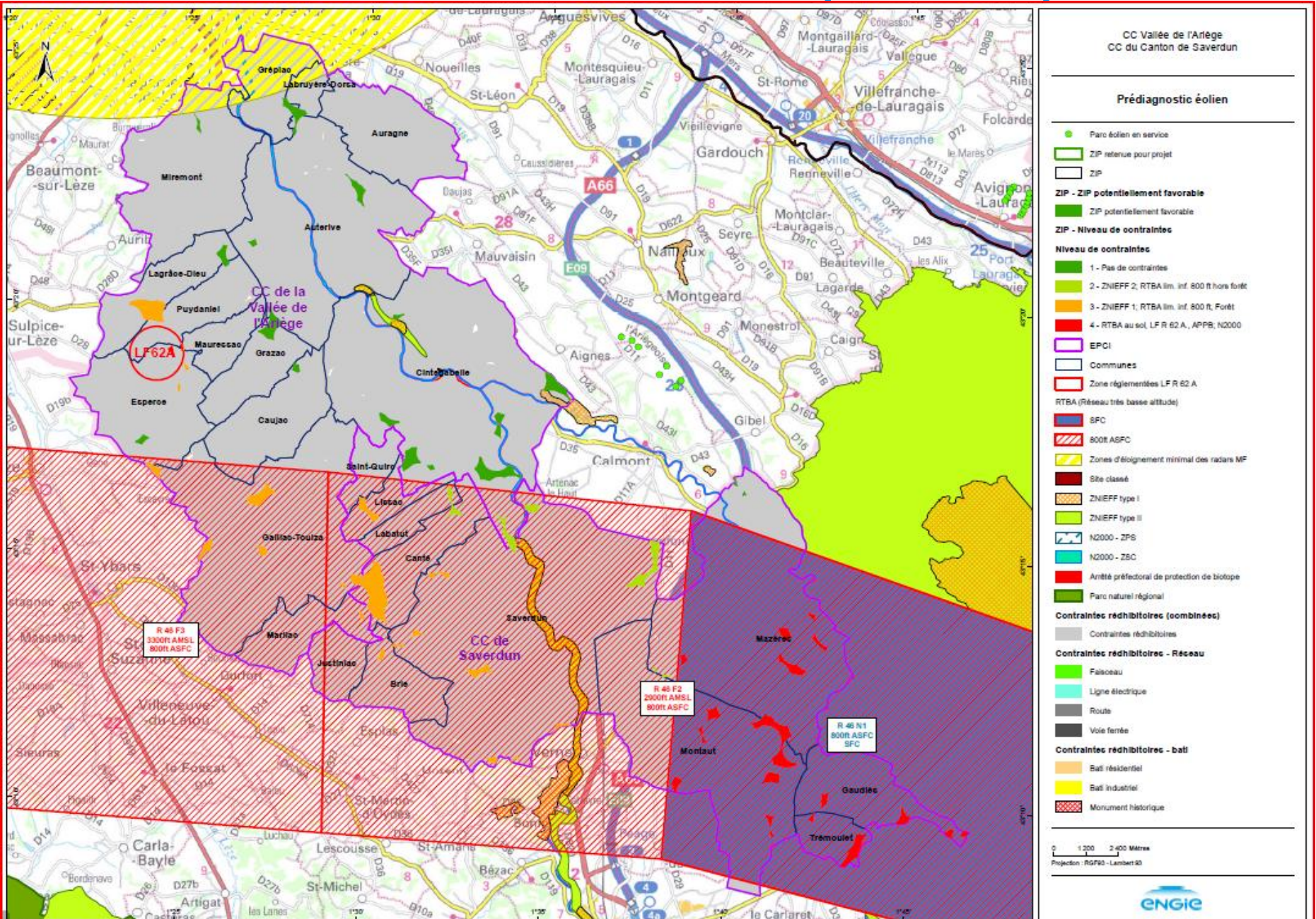
Analyse du zonage environnemental



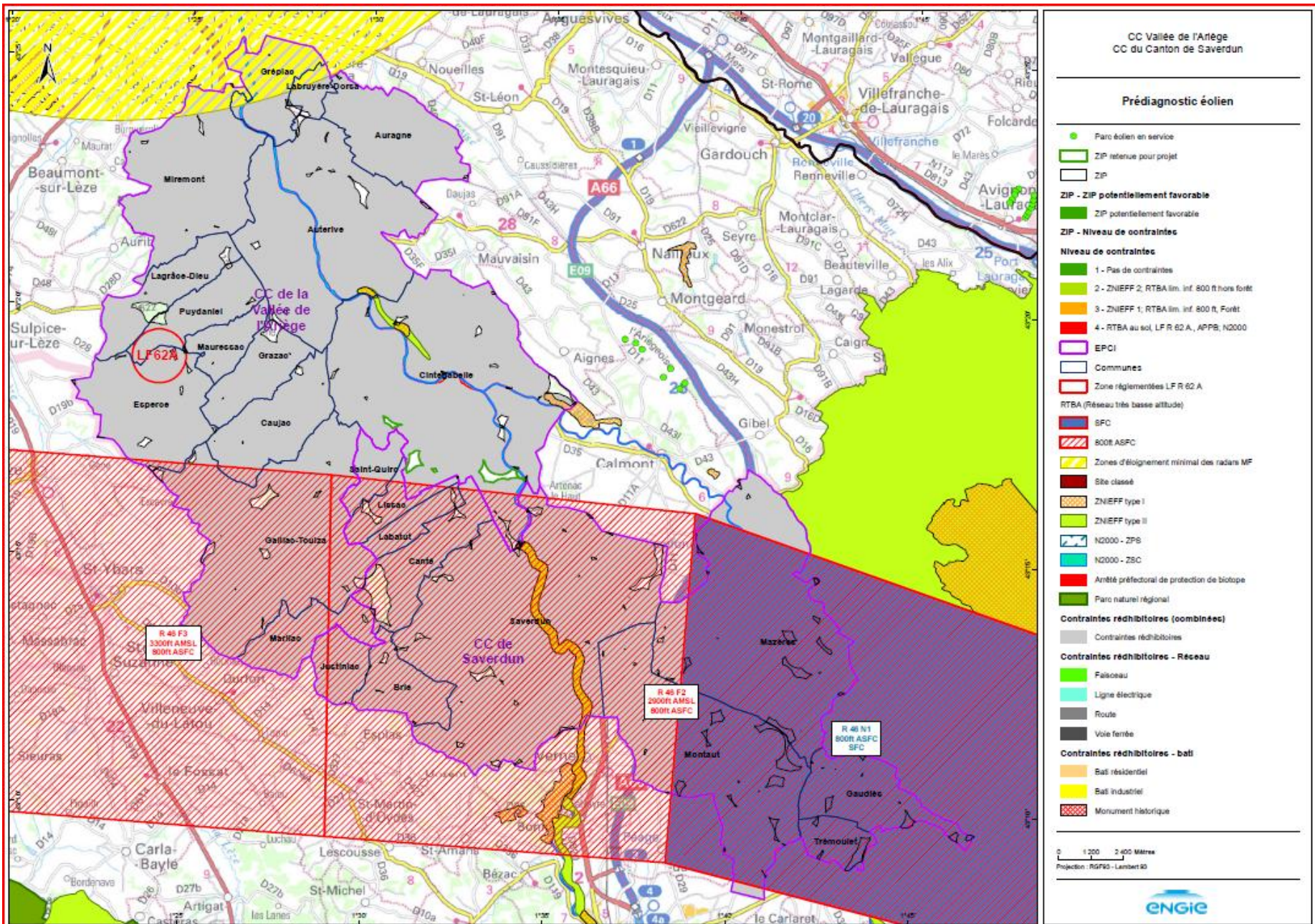
Analyse des radars et de l'aéronautique



Niveaux de sensibilité des zones d'implantation possible



Zones d'études pour le projet éolien de Cintegabelle





Comment définit-on la
faisabilité d'un projet sur
ces zones d'implantation
potentielle

ENGIE

Les projets éoliens : la réglementation

Lien vers la présentation [Abies](#)

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE CINTEGABELLE



The logo for ENGIE, featuring the word "ENGIE" in blue lowercase letters with a blue arc above the "E".

The logo for ab(es), featuring the text "ab(es)" in a stylized font with a green leaf-like graphic above the "e". Below it, the text "Energies & Environnement" is written in a smaller font.

Mardi 14 juin 2016

Les projets éoliens : un encadrement strict par la réglementation et les services de l'Etat

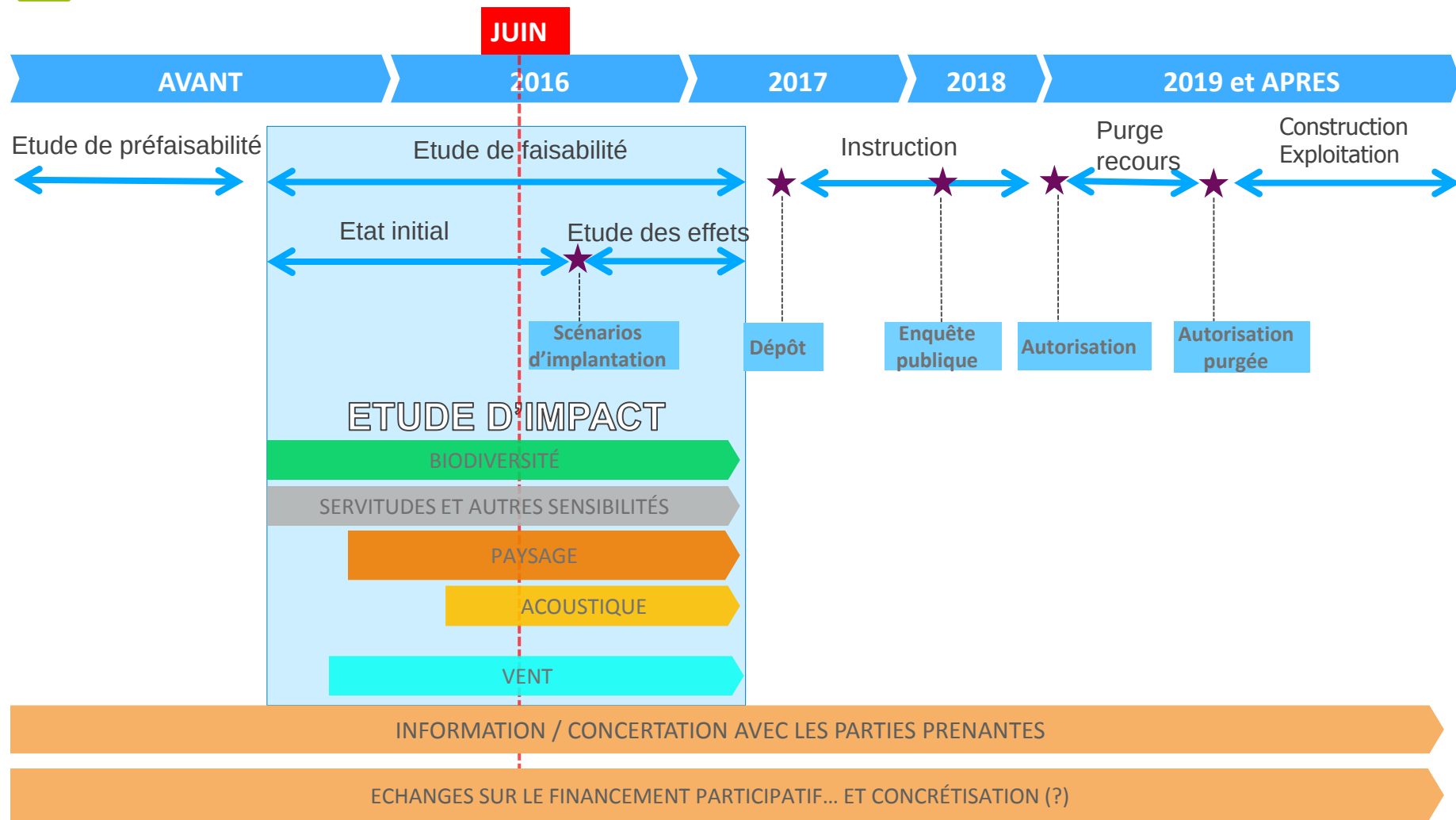
- Projet éolien = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Nécessite 1 demande d'autorisation unique (= autorisation d'exploiter + permis de construire) comprenant notamment :
 - Etude d'impact sur l'environnement (étude paysage, acoustique, biodiversité...)
 - Etude de dangers
 - Compléments du Code de l'Urbanisme
- L'étude d'impact constitue 1 pièce majeure du dossier. Son contenu est défini par le Code de l'Environnement. Son objectif principal est d'intégrer les contraintes environnementales pour concevoir « *le projet de moindre impact environnemental* », sur la base, notamment d'une analyse :
 - de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet,
 - des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement,
 - des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus (projets autorisés mais non construits)
- La demande d'autorisation est faite auprès du Préfet de Département, qui l'instruit. Une enquête publique a lieu, dans le cadre de l'instruction. Le Préfet accorde ou non l'autorisation unique.
- En cours d'études :
 - Cadrage préalable par les services de l'Etat (août 2015) : cadre et enjeux à prendre en compte
 - Réunions en pôle ENR (1^{ère} en mars 2015, 2^{nde} demandée pour la rentrée 2016)

Les prestataires sélectionnés pour le projet éolien de Cintegabelle

- Etude d'impact: Pièce maîtresse de la demande d'autorisation
- Etude biodiversité (expertises flore, habitats, avifaune, chiroptères, mammifères, insectes, amphibiens, reptiles) menée sur un cycle annuel complet
- Etude acoustique
- Etude paysagère et simulations visuelles
- Etude de Dangers
- Etude de la biodiversité cynégétique



Le calendrier prévisionnel du projet



Information et concertation: articulation avec les études

■ 2013

- ✓ Juin : délibération de la CCVA pour la poursuite de l'étude d'implantation d'1 parc éolien
- ✓ Août : réunion foncière avec les propriétaires exploitants
- ✓ Été-Automne 2013 : rencontres avec les maires des 5 communes ariégeoises

■ 2014

- ✓ Août : lancement des études sur la biodiversité
- ✓ Septembre : délibération de la commune pour la pose du mât de mesure
- ✓ Décembre : permanences et rencontres à Cintegabelle, Lissac, Saint-Quirc

■ 2015

- ✓ Mars: présentation du projet en pôle énergies renouvelables aux services de l'Etat
- ✓ Avril : pose du mât de mesure et lettre d'information sur le projet éolien
- ✓ Juin : rencontres DREAL, DDT 31, Fédération des Chasseurs, Nature Midi Pyrénées
- ✓ Juillet et novembre : délibérations du CM de Cintegabelle
- ✓ Été : « cadrage préalable » des études par la DREAL
- ✓ Été : début des études sur le paysage et sur la co-activité avec les pratiques cynégétiques
- ✓ Décembre : sabotage du mât de mesure

■ 2016

- ✓ Février : pose d'un LIDAR de mesure du vent
- ✓ Printemps: rencontres avec les élus des communes ariégeoises
- ✓ Avril-Mai : mesures acoustiques et rencontres avec des riverains, 1^{ère} réunion du comité éolien
- ✓ Juin : pose du nouveau mât de mesure et 2^{nde} réunion du comité éolien

Merci de votre attention



- Contact:
Johanna JORDI
johanna.jordi@gdfsuez-fe.com
Tel: 04 67 91 17 65